

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030513 – AFR 54/070/2003

Action complémentaire sur l'AU 229/03 (AFR 54/066/2003 du 30 juillet 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DÉTENTION AU SECRET

### SOUDAN

**Mohamed Omer Ibrahim (h), ancien directeur régional de Sudatel – l'opérateur national de télécommunications – dans le Darfour, 60 ans**  
**Suleiman Hasab Allah (h), *shertai* (chef de tribu four) dans l'est de la région montagneuse du Djebel Marra, environ 70 ans**  
**Mohamed Issa El Haj (h), pharmacien, intellectuel, 51 ans**  
**Abdelaziz Abdalla Abdel Mahmoud (h), ancien fonctionnaire, 39 ans**  
**Suleiman Tahir Abdalla (h), *sheikh* (responsable de village), 50 ans**  
**Mohamed Mohamed Tahir (h), fils de Suleiman Tahir Abdalla, 37 ans**  
**Abu Gasim Musa El Tahir (h), proche de Suleiman Tahir Abdalla, 23 ans**

#### nouvelles personnes menacées :

**Ahmed Dut Hamid (h), *sheikh* de Gadarra, au nord de Kebkabiya**  
**Musa Daoud (h), habitant du village de Shoba**  
**Adam Hamid (h), habitant de Zalingei**  
**Al Haj Al Nour (h), habitant de Zalingei**

---

Londres, le 7 août 2003

Amnesty International a appris qu'Ahmed Dut Hamid et Musa Daoud avaient été arrêtés le 30 juillet dernier dans la ville de Kebkabiya (Darfour septentrional). Par ailleurs, Adam Hamid et Al Haj Al Nour ont été appréhendés par les forces de sécurité le 5 juillet à Zalingei, dans le Darfour occidental, avant d'être transférés dans la prison de Nyala, le 20 juillet. Tous les hommes mentionnés ci-dessus, issus de l'ethnie four, sont détenus au secret.

Trois autres hommes précédemment interpellés dans la région du Darfour, Mohamed Omer Ibrahim, Mohamed Issa El Haj et Abdelaziz Abdalla Abdel Mahmoud, ainsi qu'El Fadil Adam Mohammed Ahmed Noorein, arrêté le 10 juillet dans la ville de Nyala (veuillez vous reporter à l'AU 213/03, AFR 54/059/2003 du 15 juillet 2003), sont détenus au bureau des forces de sécurité à Nyala. Selon les informations recueillies, des membres des forces de sécurité ont imposé à ces quatre hommes des exercices physiques éprouvants et les ont privés de sommeil.

D'après certaines sources, Ahmed Dut Hamid est actuellement détenu dans un lieu inconnu. Par ailleurs, on ignore où se trouvent les trois habitants de Shoba qui avaient été appréhendés le 25 juillet, de même que Musa Daoud, qui réside également dans ce village. Il est possible cependant que ces hommes soient incarcérés à Garra, un camp situé à une dizaine de kilomètres au nord de Kebkabiya et qui serait dirigé par un groupe de nomades arabes armés.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Ahmed Dut Hamid, Musa Daoud, Adam Hamid et Al Haj Al Nour ont été arrêtés ;

– exhortez les autorités soudanaises à révéler au public le lieu où se trouvent ces hommes et demandez-leur de s'assurer qu'ils ne seront pas torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Mohamed Omer Ibrahim, Mohamed Issa El Haj, Abdelaziz Abdalla Abdel Mahmoud ainsi qu'El Fadil Adam Mohammed Ahmed Noorein sont actuellement soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture, et appelez les autorités à faire immédiatement bénéficier ces hommes de soins médicaux ;

– demandez que soit ouverte dans les meilleurs délais une enquête indépendante et impartiale sur les mauvais traitements auxquels ces quatre hommes auraient été soumis et priez instamment les autorités de traduire en justice toute personne soupçonnée d'être responsable de tels agissements ;

– appelez les autorités à permettre sans délai ni restriction à ces 11 hommes d'entrer en contact avec leurs proches, de consulter des avocats et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– engagez les autorités à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), en inculpant ces hommes d'une infraction dûment reconnue par la loi et en les jugeant rapidement dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité, ou en les libérant sur-le-champ.

#### **APPELS À :**

##### **Premier vice-président :**

Mr Ali Osman Mohamed Taha

First Vice-président

People's Palace

PO Box 281

Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** First Vice-President, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 779977

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Votre Excellence,*

##### **Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin

Minister of Justice and Attorney General

Ministry of Justice

Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Justice Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771479 (merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

##### **Gouverneur du Darfour méridional :**

Lieutenant-Colonel Adam Hamid Musa

Governor of South Darfur

c/o People's Palace

PO Box 281

Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Governor of South Darfur, Khartoum,

Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 787676 / 783223

**Formule d'appel :** *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

##### **Gouverneur du Darfour septentrional :**

M. Osman Mohamed Yusuf Kubor

Governor of North Darfur

People's Palace

PO Box 281, Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Governor of North Darfur, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 731 42696 (merci de vous montrer persévérant)

**Formule d'appel :** *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

#### **COPIES À :**

##### **Conseil Consultatif sur les droits humains :**

Dr Yasir Sid Ahmed

Advisory Council for Human Rights

PO Box 302

Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779173 / 770883

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 19 SEPTEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*